



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
31 juillet 2003  
Français  
Original: anglais

---

### **Lettre datée du 30 juillet 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une communication du Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, datée du 25 juillet 2003 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir porter cette communication à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

*(Signé)* Kofi A. **Annan**



**Annexe**

**Lettre datée du 25 juillet 2003, adressée au Secrétaire général  
par le Secrétaire général de l'Organisation du Traité  
de l'Atlantique Nord**

Conformément à la résolution 1088 (1996) du Conseil de sécurité, vous trouverez ci-joint le rapport sur les opérations de la Force de stabilisation pour le mois de juin 2003 (voir pièce jointe). Je vous serais obligé de bien vouloir mettre ce rapport à la disposition du Conseil de sécurité.

*(Signé)* George **Robertson**

## Pièce jointe

### Rapport mensuel sur les opérations de la Force de stabilisation

1. Au cours de la période considérée (du 1er au 30 juin 2003), un peu plus de 11 700 soldats étaient déployés en Bosnie-Herzégovine et en Croatie.
2. Pendant cette période, la situation générale en Bosnie-Herzégovine est demeurée stable.

#### Sécurité

3. La Force de stabilisation (SFOR) continue de contribuer au maintien d'un climat de sécurité en Bosnie-Herzégovine, de rassembler des armes et des munitions dans le cadre de l'opération Harvest et de tenter de détecter, dans l'ensemble du pays, d'éventuelles menaces liées au terrorisme.

4. Le nombre total de pièces rassemblées durant le mois de juin, au titre de l'opération Harvest, se répartit comme suit : 4 374 armes légères (fusils, pistolets et revolvers); 1 277 680 cartouches de calibre inférieur à 20 millimètres; 4 343 obus de 20 à 76 millimètres; 993 obus de calibre supérieur à 76 millimètres; 25 156 grenades à main; 1 796 mines; 2 326,5 kilogrammes d'explosifs; et 26 139 armes et munitions diverses (mortiers, obus de mortiers, grenades à fusil, roquettes et armes de fabrication artisanale). Le nombre de pièces rassemblées a augmenté par rapport à mai 2003. La SFOR continue de collecter les armes non autorisées dans tout le pays et poursuit sa campagne d'information destinée à encourager la remise volontaire des armes.

5. Les représentants des armées de la Fédération de Bosnie-Herzégovine et de la Republika Srpska sont convenus d'établir un quartier général commun des forces armées au niveau national, qui comportera plusieurs départements – composés de représentants de chacune des trois entités – chargés du personnel, du renseignement, de la formation, de la logistique, du matériel et des affaires financières, ainsi que des relations entre les civils et l'armée.

6. Le 26 juin, Predrag Banovic, un Serbe de Bosnie inculpé par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie pour son implication, en 1992, dans l'affaire du camp de concentration Keraterm, où son frère jumeau et lui avaient été gardés, a accepté de plaider coupable pour crimes contre l'humanité, l'un des chefs d'accusation formulés contre lui. En échange de sa reconnaissance de culpabilité, le Tribunal a retiré les quatre autres chefs d'accusation. Predrag Banovic et son frère, Nenad, avaient été arrêtés par les soldats de la SFOR en juillet 1998.

7. La SFOR a continué de suivre les menaces liées au terrorisme dans toute la Bosnie-Herzégovine. Dans ce cadre, elle a mené une opération près de Jablanica le 29 juin afin de renforcer sa présence militaire dans une zone où l'on soupçonnait la présence de camps d'entraînement de moudjahidin et le déroulement d'activités liées au terrorisme.

8. Du 3 au 6 juin, la SFOR a mené une opération à Bihac, où l'atmosphère était particulièrement tendue en raison du procès de Fikret Abdic et d'Emin Pivic, qui étaient jugés par le tribunal cantonal pour plusieurs activités délictueuses.

9. Après avoir été informée, le 8 juin, qu'Ante Gotovina, un ancien général de l'armée croate, avait été aperçu dans la zone de Prozor, la SFOR y a mené une

opération. Gotovina n'a pu être localisé mais il a été signalé ultérieurement qu'il avait déclaré reconnaître l'autorité du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et qu'à certaines conditions, il serait prêt à s'entretenir avec les enquêteurs du Tribunal.

10. Le 11 juin, la SFOR a lancé une opération contre Drago Nokolic à Bratunac. Nokolic est accusé par le Tribunal d'avoir participé au massacre de Srebrenica en juillet 1995. Il n'a pas été localisé.

11. Le 22 juin 2003, la visite du Pape Jean-Paul II à Banja Luka s'est déroulée sans incident. Les contingents d'appui de chaque brigade de la Force de stabilisation sont retournés à leurs bases respectives le 23 juin.

12. Le 20 juin 2003, deux militaires de l'armée de la Republika Srpska (VRS) ont été tués dans l'explosion d'un bunker du site d'entreposage d'armes NV 039, situé près de Derventa, qui contenait 3 800 grenades antichars. L'explosion a été provoquée par des munitions devenues instables. Les munitions instables restantes ont été détruites par la SFOR et le site d'entreposage a été fermé officiellement.

#### **Coopération des parties et respect de leurs obligations**

13. Au cours de la période considérée, la Force de stabilisation a surveillé 152 mouvements et activités d'entraînement dont 89 étaient le fait de l'armée de la Republika Srpska et 63 celui de la Fédération de Bosnie-Herzégovine. Elle a surveillé 455 opérations de déminage, 154 menées par l'armée de la Republika Srpska et 301 par celle de la Fédération de Bosnie-Herzégovine. Elle a également procédé à 54 inspections et vérifications de sites d'entreposage d'armes dont 23 appartenaient à l'armée de la Republika Srpska et 31 à celle de la Fédération de Bosnie-Herzégovine.

#### **Coopération avec les organisations internationales**

14. Dans la limite de ses moyens et conformément à son mandat, la Force de stabilisation continue de fournir une assistance aux organisations internationales qui se trouvent sur le théâtre des opérations.

#### **Perspectives**

15. La situation en matière de sécurité devrait rester stable. Le mois de juin a été satisfaisant car des pressions ont continué d'être exercées sur les personnes inculpées de crimes de guerre; le nombre d'armes illégales rassemblées a continué d'augmenter; et la SFOR, de concert avec les autorités locales, a poursuivi son action contre les éléments récidivistes dans toute la Bosnie-Herzégovine.